



Réparations de clim réversible

Par **manue83**, le **10/03/2009** à **15:16**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire dans un appartement sur toulon depuis environ 1 an. Lors de l'état des lieux, l'agent immobilier de m'a pas signalé qu'il fallait un contrat d'entretien pour ma climatisation réversible. A ce jour, ma clim est en panne. Je voudrais savoir si les frais de réparation de ma clim sont à ma charge, où à celle du propriétaire (or contrat d'entretien qui est à ma charge).

Merci pour votre réponse car je suis un peu perdu!!!!